

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 19 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU (arrivé à 19H25 pour le vote de la question n° 6 - délibération n°2025-045) - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Stephen MARTRES - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etait excusée : Nathalie BOCQUET

Etaient absents : Clément BERTA - Amélie CONTAT-FONTAINE - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoir : 1

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

DEL N° 2025-045 – FINANCES - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE VISITES POUR UNE EXCURSION EN VUE DE LA FIN DE MANDAT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) : APPROBATION

Exposé de Anaïs DURET, Adjointe à l'Enfance Jeunesse,

Il est rappelé qu'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), composé de 16 jeunes, a été élu en juin 2023. Le mandat de ce CMJ arrive à terme en juin 2025.

La Commission Enfance Jeunesse propose au Conseil municipal de prendre en charge les frais de déplacement (transport) et billets d'entrée du CMJ de Groisy pour une visite des institutions et monuments à Paris, à savoir, le Sénat et l'Arc de Triomphe.

Les membres du CMJ seront accompagnés de 3 élus pour les encadrer durant cette journée.

Au vu de l'exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de transport et billets d'entrée pour les 3 élus et le Conseil Municipal des Jeunes,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025, compte 6248 et 6288,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Anaïs DURET



Le Maire,
Henri CHAUMONTET

Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 5/06/2025

Publié le : 6/06/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

